



La Lettre confédérale

CONFÉDÉRATION FRANÇAISE DE L'ENCADREMENT CGC

www.cfecgc.org



© DeRoubaix

carole.couvert@cfecgc.fr

Cher(e) Collègue,

Cette semaine, nous avons lancé l'application gratuite "Made in emplois". Vous pouvez la télécharger gratuitement à partir de l'AppleStore [<http://bit.ly/1eqbuoz>] ou de GooglePlay [<http://bit.ly/OEIJ7C>]

Fidèle à notre syndicalisme de propositions, notre syndicalisme responsable, notre logique gagnant-gagnant entre salariés et entreprises, nous passons des discours aux actes afin de défendre concrètement nos emplois en France !

Plutôt que d'aller manifester, comme d'autres cette semaine, nous avons décidé d'être concrets. Agir et ne pas subir, tel est le leitmotiv de la CFE-CGC depuis des mois, afin de trouver le chemin de la sortie de la crise économique et sociale que nous connaissons depuis trop longtemps !

Avec "Made in emplois" nous pouvons acheter malin pour défendre nos emplois. Nous pouvons passer du statut de consommateur à consomm'acteur. En effet, vous allez avec l'application découvrir combien il y a d'emplois en France derrière chaque produit ou marque. Des emplois pas uniquement en production, mais aussi en recherche et développement, en marketing, commercialisation et distribution....

Charles Huet a écrit le livre "Made in emplois". Ce livre répond à de nombreuses questions que nous posons depuis des mois. Charles a décortiqué les rapports annuels des entreprises et les données publiques afin de déterminer l'empreinte emploi en France de chaque produit. C'est pour cela, parce que nous sommes sur les mêmes combats : gagner la bataille de l'emploi en France, préserver et développer les emplois, que nous avons décidé de développer avec lui cette application gratuite.

Cette application va non seulement nous aider dans notre consommation quotidienne mais elle va plus loin. Elle permet d'aller au contact des militants CFE-CGC dont vous trouverez les coordonnées pour chacune des entreprises présentées !

Cette application poursuit également la démarche collaborative que nous avons initiée depuis plusieurs mois. En effet, dans l'application "Made in emplois" vous pourrez :

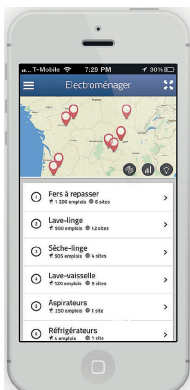
- remonter vos informations sur des produits innovants que votre entreprise lance et qui ont une empreinte emplois en France, grâce aux rubriques "produits du mois" et "actualité",
- nous faire part d'entreprises qui ne figurent pas encore dans le guide,
- nous alerter si vous constatez des évolutions négatives au sein de votre entreprise : un PSE, une fermeture de site....

Cette application permet également de détecter des créneaux sur lesquels il n'y a pas encore de produit référencé et ainsi d'imaginer de nouveaux développements en France....

L'application "Made in emplois" est aussi l'occasion d'amorcer un autre axe du programme que je vous ai présenté lors de notre congrès de St Malo, à savoir une communication positive autour de ce qui marche en France, des entreprises qui recrutent où il fait bon travailler... Donc n'hésitez pas à faire remonter tous vos commentaires ou nouveaux produits afin que cette application vive au quotidien. Nous avons de nombreux talents en France, c'est une occasion unique de les faire connaître et que chacune et chacun puisse acheter ses produits en connaissance de cause.

Téléchargez vite l'application gratuite "Made in Emploi" et faites circuler l'information autour de vous. C'est une nouvelle occasion de faire découvrir notre syndicalisme différent, un syndicalisme qui n'est pas dans l'incantation mais dans l'action afin de gagner la bataille de l'emploi. C'est cela la CFE-CGC !

Carole Couvert
Présidente CFE-CGC



Retraités

SALE TEMPS
POUR LE POUVOIR D'ACHAT



Serge Lavagna :

Après le gel de six mois de la retraite de base, dont la revalorisation annuelle a été reportée du 1^{er} avril au 1^{er} octobre par la loi du 20 janvier 2014, voilà maintenant que les retraites complémentaires AGIRC et ARRCO ne seront pas revalorisées en 2014. Cette situation résulte de l'application de l'accord du 13 mars 2013, que n'a pas signé la CFE-CGC. Cet accord stipule que les valeurs des points AGIRC et ARRCO, concernant les exercices 2014 et 2015, doivent être revalorisées d'un point en dessous de l'inflation sans pouvoir diminuer en valeur absolue. Or, l'inflation constatée en 2013 (0,74 %) a été moins forte que prévu et même inférieure à 1 %. La clause de sauvegarde prévue s'applique donc et les valeurs des points AGIRC et ARRCO restent donc maintenues au niveau de l'an passé, soit une augmentation de... 0 %. Ces mesures s'ajoutent à celles déjà prises en matière fiscale. Elles entérinent une baisse du pouvoir d'achat des retraités socialement et économiquement néfaste.

serge.lavagna@cfecgc.fr



VOTRE GUIDE RETRAITE

Pour tout savoir sur votre départ à la retraite...
Un guide CFE-CGC à télécharger :
<http://bit.ly/1eQU7Zz>

Allègement de charges

LOURDE RESPONSABILITÉ



Alain Giffard :

Les allègements futurs de charges sociales proposés dans le cadre du Pacte de responsabilité ne doivent pas être entièrement affectés à la réduction des coûts des bas salaires ni à l'augmentation des dividendes au profit des actionnaires. Dans un premier temps, c'est à l'État de décider, en respectant les objectifs du pacte. S'il semble légitime de consacrer cet effort financier important en faveur de l'emploi, il est tout aussi indispensable de consacrer une partie de l'enveloppe à la compétitivité. Pour réduire le chômage, les bas salaires sont déjà très largement "subventionnés" par les allègements "Fillon" et par le Crédit d'impôts compétitivité-emploi (CICE). Il faut donc profiter de ce nouvel effort pour rééquilibrer les coûts salariaux en faveur de la performance économique. La CFE-CGC propose une mesure simple : que le plafond d'octroi du CICE (s'il est pérennisé) soit porté de 2,5 fois le SMIC à 4 fois, ou que le CICE soit accordé pour toute la partie de salaire inférieure à 2,5 fois le SMIC. Il faudra aussi qu'il soit étendu à l'artisanat et aux entreprises de l'économie sociale et solidaire. Pour autant les entreprises ont aussi leur part de responsabilité et, osons le dire, de civisme. Augmenter les dividendes, en profitant de la hausse des marges, serait une erreur qui porterait ombrage à leur crédibilité. Elles ne peuvent pas s'exonérer de cet engagement ! La CFE-CGC propose que cette hausse des marges soit consacrée à l'investissement productif, à la recherche et au développement. La responsabilité des entreprises est donc déterminante pour l'avenir. À elles de montrer qu'elles sauront utiliser ces nouvelles baisses de charges en faveur de l'emploi, de l'investissement et, bien évidemment, au profit du pouvoir d'achat de leurs salariés comme l'a revendiqué la CFE-CGC.

alain.giffard@cfecgc.fr

UN NOUVEAU TRACT CFE-CGC CONTRE LE MATRAQUAGE FISCAL...

à télécharger :
<http://bit.ly/1kKXdVc>

REPRÉSENTATIVITÉ

Chez **Norauto**, la CFE-CGC est la première organisation de l'encadrement : elle remporte 68,81 % des voix chez les cadres et les agents de maîtrise. Chez **GDF Suez**, la CFE-CGC remporte 55,03 % des voix dans le collège cadre.

Le dernier numéro de **Regards croisés** sur la protection sociale fait le point sur La généralisation de la complémentaire santé à tous les salariés du secteur privé...

<http://bit.ly/1kOzHXa>

Burn out

MALADIE PROFESSIONNELLE

Le cabinet Technologia estime à 3,2 millions, le nombre de personnes en France exposées au risque de burn-out, l'épuisement professionnel. Pour lutter contre ce phénomène, la CFE-CGC demande «d'ajouter trois tableaux de maladies professionnelles au Code de la Sécurité sociale : la dépression d'épuisement, l'état de stress post-traumatique (...) et le trouble d'anxiété généralisée». Martine Keryer rappelle les syndromes du burn-out : «grande fatigue, syndrome dépressif, insomnies». Ils développent parfois «une pathologie cardio-vasculaire qui peut déboucher sur des accidents de type infarctus». La secrétaire nationale observe que, surtout fréquente par le passé dans les professions de santé, le burn-out touche aujourd'hui de plus en plus de cadres «dépourvus de leurs fonctions décisionnaires, ils sont souvent obligés d'appliquer des dispositions qu'ils n'ont pas choisies et, donc, d'agir à l'encontre de leurs valeurs». D'où l'importance de reconnaître cette maladie professionnelle : ce serait déculpabiliser le salarié qui n'est «pas malade par hasard mais bien à cause de son travail». Reconnaître le burn-out comme étant un accident de travail serait aussi impliquer l'employeur et «inciter les entreprises à entamer des actions de prévention auprès de leurs salariés». Martine Keryer souligne l'urgence de ce changement de comportement : le burn-out «occasionne de gros dégâts dans l'organisme. Des pertes cognitives importantes par exemple : mémoire, concentration. Il faut donc en priorité un repos cérébral. Souvent, il faut aussi changer d'emploi». (Info protection sociale.com, 17.03.2014).

5 INDICATEURS DE LA SOUFFRANCE AU TRAVAIL

SOUFFRANCE AU TRAVAIL : MIEUX VAUT PRÉVENIR !

Un nouveau tract CFE-CGC pour lutter contre l'indifférence face à ceux qui souffrent au travail...
À afficher sans modération !
<http://bit.ly/1bM4sVe>

Sur www.cfecgc.org
Le podcast mensuel CFE-CGC

Pacte de responsabilité

AUX BRANCHES DE JOUER

Dès le 5 mars, Alain Giffard, secrétaire national, se montrait sceptique sur le slogan du MEDEF «un million d'emplois» qu'engendrerait un pacte de responsabilité fait d'allègements de charges sans contreparties : «Je ne pense pas qu'on aura le million d'emplois, parce que la contrepartie du million, c'était cent milliards d'allègements !». (LCI, 5.03.2014). La CFE-CGC a fait évoluer les premiers textes soumis au partenaires sociaux : le relevé du décision final correspond à «un dialogue social renforcé» et à «un appel à une évolution positive du pouvoir d'achat des ménages». Elle n'a pas, pour autant, «validé le fait de réserver les allègements aux bas salaires» ni les «errements de quelques patrons» en manque de responsabilité ou de civisme (Cqué de presse, 7.03.2014).

Emploi et pouvoir d'achat en priorité



A. Giffard, C. Couvert, F. Zid face à la presse le 10 mars 2014

Lors de sa conférence de presse du 10 mars, Carole Couvert a souligné que la signature de la CFE-CGC n'était pas «un chèque en blanc». Elle va «nous permettre d'être exigeants» :

- Les négociations de branche devront se référer à des indicateurs quantitatifs

et qualitatifs de manière à suivre les évolutions. Les informations recueillies seront remontées auprès d'un Observatoire tripartite.

- La CFE-CGC a été la seule organisation syndicale à défendre le pouvoir d'achat des classes moyennes. Elle a obtenu : l'obligation de négocier dans les branches les grilles de classifications ; l'ouverture d'une délibération avec les pouvoirs publics sur l'intéressement et la participation, avec une fiscalité plus incitative. La CFE-CGC demande, par ailleurs, la révision du forfait social.
- La CFE-CGC portait comme troisième axe majeur la gouvernance d'entreprise et a obtenu notamment la consultation du CE sur les orientations de l'entreprise en tenant compte du pacte de responsabilité.

Des négociations de terrain

Les représentants des principales fédérations ont exprimé leurs attentes et leurs priorités dans la déclinaison du pacte, preuve, selon Carole Couvert que la signature de la CFE-CGC n'est que «le début d'un processus». L'ensemble des fédérations va «passer à l'offensive» pour l'ouverture de négociations dans les branches afin de «concrétiser l'engagement de l'État : le pacte, c'est maintenant et c'est urgent !».

Pour Carole Couvert, au-delà de ce pacte, il faut «recréer les conditions de la confiance». La CFE-CGC demande au président de la République son intervention pour la mise en place d'un «serpent fiscal et social pour faire converger les politiques des États membres (de l'Europe) pour arrêter le dumping social et les délocalisations». Une politique à épauler par la révision de la parité eurodollar...

L'analyse CFE-CGC : <http://bit.ly/1otcUBR>

Métier et handicap

PARTENARIAT



Carole Couvert et Odile Menneteau, présidente de l'AGEFIPH

Le 19 mars 2014, la CFE-CGC a renouvelé pour la sixième fois son partenariat avec l'AGEFIPH pour favoriser l'emploi des personnes handicapées. Elle conforte ainsi son action au sein des entreprises pour changer les mentalités et les comportements à leur égard. Outre ce partenariat de portée nationale, la CFE-CGC fait également valoir ses propositions : mesures favorables à l'accès et au retour à l'emploi des personnes handicapées, notamment pour les plus 45 ans ; considération de la VAE comme outil de formation à part

entière ; suivi des demandeurs d'emploi en s'appuyant sur Cap Emploi, Pôle Emploi et l'APEC ; meilleure utilisation du fonds paritaire de sécurisation des parcours professionnels avec inscription du handicap comme critère de sélection dans les appels à projet de formation ; création d'un label «organisme de formation handi accueillant» ; développement du nombre d'aïdants familiaux ; lutte contre les discriminations...

<http://handiblog.cfecgc.org>

Assurance chômage

FAIRE PAYER LES EMPLOYEURS IRRESPONSABLES

L'objectif de la CFE-CGC est de permettre au régime d'assurance chômage de jouer son rôle d'amortisseur social en offrant un revenu de remplacement aux salariés victimes de la perte de leur emploi.

En période de crise, ce régime subit un déséquilibre comptable dû à un décalage entre le nombre d'emplois existants, le nombre d'emplois créés et le nombre de demandeurs d'emploi indemnisés.

Faut-il que ce déséquilibre soit financé par les demandeurs d'emplois déjà en difficulté ? Pour la CFE-CGC, c'est non !

Afin de conserver un régime d'assurance chômage pérenne, la CFE-CGC demande une augmentation du niveau de contribution des entreprises qui, par l'usage qu'elles font des CDD de très courtes durées, sont à l'origine du déséquilibre de l'UNEDIC.

Dans cet objectif, la CFE-CGC estime nécessaire que la cotisation UNEDIC soit portée à 11,40 % sur les CDD de moins d'un mois et que cette cotisation diminue de 1 point par mois supplémentaire de durée de contrat (cotisation normale pour les CDD d'au moins 6 mois).

La CFE-CGC rappelle que le but de cette négociation est de protéger les droits des demandeurs d'emploi... Elle refuse, de manière ferme et définitive, que le plafond des 75 jours du différé d'indemnisation applicable aux salariés qui ont perçu des indemnités de rupture supérieures au minimum légal soit supprimé. Les salariés qui ont perdu leur emploi ne doivent pas être sanctionnés une deuxième fois par ce différé d'indemnisation qui les conduirait à ne percevoir aucune allocation chômage pendant une durée... indéterminée, mais très longue. (Cqué de presse, 19.03.2014).

RESEAU **É**quilibre

DIX ANS !

La CFE-CGC a créé en 2004 le Réseau Équilibre pour promouvoir l'égalité professionnelle et la conciliation des temps de vie professionnelle et familiale ou personnelle. Le Réseau Équilibre est à la fois :

- un laboratoire d'idées,
 - un capteur de bonnes pratiques à démultiplier,
 - un marqueur de mauvaises pratiques, déclencheur de propositions correctrices,
 - un créateur d'outils pour les militants CFE-CGC, une assistance en temps réel en particulier en période de négociation.
- La CFE-CGC revendique un égal accès aux postes de responsabilités pour les hommes et les femmes au même titre que l'égalité salariale. La conciliation des temps de vie tant professionnelle que personnelle ou familiale est l'un de ses axes majeurs d'actions. De la très petite à la grande entreprise et pour la fonction publique, l'objectif du Réseau Équilibre est donc, non seulement de réfléchir à la diversité des situations rencontrées par les salariés mais également de produire des outils pratiques facilitant ensuite la vie quotidienne de nos militants afin de faire de l'égalité professionnelle une réalité.

À la CFE-CGC, parler d'égalité professionnelle, c'est s'adresser autant aux hommes qu'aux femmes. Elle refuse de les opposer et joue la carte de la complémentarité des sexes et non celle de la marginalisation des femmes. Le Réseau Équilibre prône la mixité sociale !

Le Réseau Équilibre, intégré au pôle Emploi Formation de la CFE-CGC, est animé par Sabrina Roche. Vous souhaitez vous investir dans ce réseau ? N'hésitez pas ! Toutes les bonnes volontés sont les bienvenues : sabrina.roche@cfecgc.fr

Suivez l'actualité de la CFE-CGC sur Twitter @CFECGC

CFE-CGC réseau confédéral J'aime

La CFE-CGC est aussi sur Viadeo Connectez-vous ! <http://bit.ly/Y7n6nN>

Agriculture

LUTTE CONTRE LE TRAVAIL ILLÉGAL



C. Lefeuvre entourée de J.-M. Ayrault, premier ministre, M. Sapin, ministre du Travail, S. Le Foll, ministre de l'Agriculture

déléguée nationale, a signé au nom de la fédération «la Convention nationale de partenariat relative à la lutte contre le travail illégal en agriculture». Le travail dissimulé représente 58 % des infractions et l'emploi de travailleurs étrangers sans titre de travail, 10 %. Ce type de fraude «précarise et porte atteinte aux droits des salariés» exclus de protection sociale, de convention collective et des dispositions du Code du travail. Le travail dissimulé est «source de détérioration des conditions de travail», de distorsion des règles de concurrence, de dumping social et de destructions d'emplois. Il porte atteinte à l'ensemble de la collectivité. L'objet de cette convention est d'associer partenaires sociaux, employeurs, État et Mutualité sociale agricole dans la lutte contre cette fraude et de «rétablir l'éthique» au sein de certaines entreprises pour préserver l'emploi.

www.cfecgcagro.net

Renault

GRÈVE !

La CFE-CGC de Renault Retail Group a appelé l'ensemble des salariés à la grève les 14 et 15 mars dernier. Elle dénonce «plusieurs réunions de NAO qui ne tiennent pas compte de l'investissement des salariés et un intéressement ramené à peu de chagrin. L'objectif : «faire pression (...) afin d'obtenir une véritable politique salariale».

— Regards durables —

ÉDITO

2014 demeure une année de responsabilité. Depuis deux ans, les entreprises sont appelées à rendre compte de leur action sociale, de leur engagement citoyen et de leur contribution à la société. C'est pourquoi la CFE-CGC a lancé une campagne de sensibilisation et de dialogue qui vise à encourager les entreprises à adopter une approche plus globale et durable de leur responsabilité sociale et professionnelle. Cette campagne s'inscrit dans le cadre de la stratégie de développement durable de la CFE-CGC et vise à encourager les entreprises à adopter une approche plus globale et durable de leur responsabilité sociale et professionnelle.

Une nouvelle publication pour les militants : «Regards durables».

À télécharger sur l'intranet : <http://bit.ly/1qZ9E3q>

Orange

INQUIÉTUDE

Dix nouveaux suicides ont été déplorés chez Orange depuis janvier. L'observatoire du stress et des mobilités forcées, créé par la CFE-CGC et Sud y voit un motif de «grave alerte». La majorité des cas «ont une relation explicite avec le travail», estime l'observatoire. Pour la CFE-CGC du groupe, «il faut redonner un sens au travail, une vision, une envie collective. La concurrence acharnée, ultra libérale qui est imposée, est un facteur de tensions sociales au sein d'Orange» (BFM, 19.03.2014).

SFR

QUELLES GARANTIES ?

Dans l'optique du rachat de SFR, le Syndicat national des télécoms (SNT) CFE-CGC ne peut pas se «contenter de promesses dans les médias». Il «interpelle le gouvernement sur la pertinence des synergies proposées par les acheteurs potentiels, ainsi que sur les garanties liées à l'emploi».

www.snt-cgc.org

Routiers

ACCORD RETRAITE

La CFE-CGC est signataire de l'accord de financement du dispositif de préretraite des transporteurs routiers, en difficulté financière. Les cotisations patronales et salariées sont relevées de 2 à 2,8 %, la condition d'ancienneté passe de 25 à 26 ans. La dérogation «carrière longue est supprimée. (AFP, 11.03.2014).

ARC international

DANGER !

La CFE-CGC d'Arc International «tire la sonnette d'alarme» : elle est la seule à signer l'accord d'adaptation à la conjoncture. Les autres OS s'y sont opposées... tandis que l'entreprise est «au bord du gouffre et en risque de cessation de paiement».

La Lettre confédérale
publication de la
Confédération française de l'encadrement CGC
59/63, rue du Rocher, 75008 Paris
Tél. : 01 55 30 12 12 - Fax : 01 55 30 13 13

Directrice de la publication :
Carole Couvert

Rédacteur en chef : Michel Ciesiolka
Assistantes : M. Texereau ; C. Escorza

Impression : STIPA
Commission paritaire : 1015 s 07570.
ISSN : 0753-0625 - Abonnement : 123 €
<http://www.cfecgc.org> - presse@cfecgc.fr

La Lettre confédérale Vous préférez recevoir La Lettre par mél ? Adressez votre demande à : micheline.texereau@cfecgc.fr